
Compostage de biodéchets issus des invendus de supermarché

Sictom de Pontaumur-pontgibaud

Rue du Commerce

63230 Pontgibaud

[Voir le site internet](#)

Gaëlle Baron

preventionsictompontaumur-pontgibaud@orange.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Programme Local de Prévention des Déchets du SICTOM :

Pour faire suite aux obligations du Grenelle sur l'environnement, le SICTOM a mis en œuvre son propre Programme Local de Prévention des déchets avec comme principal objectif de réduire la production des ordures ménagères et assimilées sur le territoire de 7% d'ici fin 2016.

Dans ce cadre, le SICTOM a accompagné la commune de Saint Georges de Mons dans un programme de réduction des biodéchets. Un diagnostic de territoire a été effectué et le supermarché "SUPER U" a été identifié comme gros producteur de biodéchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif de la commune de Saint Georges de Mons était de s'engager dans un programme de réduction des biodéchets sur son territoire. Ainsi, il a été proposé aux différents acteurs de s'engager dans ce programme, et plus particulièrement le supermarché SUPER U.

En effet, le supermarché étant un gros producteur de déchets alimentaires (fermentescibles), il était intéressant de l'intégrer dans la démarche, d'autant plus qu'il se devait de répondre aux obligations réglementaires.

En effet, la réglementation impose depuis 2012 aux gros producteurs de biodéchets un tri à la source et une valorisation de ces biodéchets avec une mise en application progressive suivant les tonnages (10 tonnes en 2016).

Résultats quantitatifs

Plus de 5 tonnes de fruits, de légumes et de fleurs abîmés ne sont plus déposés dans les bacs d'ordures ménagères mais compostées sur place. Le compost ainsi produit est utilisé par les services techniques de la commune.

Gain environnemental : moins de déchets collectés, transportés et traités loin du lieu de production.

Résultats qualitatifs

Précurseur dans la loi de transition énergétique, c'est le 1er magasin en Auvergne à faire du compostage de ces fruits, légumes et fleurs abîmés.

Une dynamique globale a été impulsée sur la commune entre des acteurs publics et privés qui travaillent ensemble sur les actions de réduction des déchets, image positive de la commune.

MISE EN OEUVRE

Planning

2013 : volonté des élus de la commune de Saint Georges de Mons de valoriser les biodéchets produits sur leur commune

Mai 2014 : accompagnement par un bureau d'étude de l'ensemble de la commune de Saint Georges de Mons

Septembre 2014 - janvier 2015 : réunions avec le gérant du SUPER U, les élus de la commune et le SICTOM

Janvier 2015 : Rendu du diagnostic

Juillet 2015 : démarrage du compostage au SUPER U

Octobre 2015 : communication et valorisation de la pratique du compostage au SUPER U via un flyer aux clients

Moyens humains

Chargé de mission prévention et gestion des déchets : réunion préalable, accompagnement dans le diagnostic, coordination entre les services techniques (mairie), le SUPER U et le SICTOM.

Bureau d'études : diagnostic, accompagnement de la structure, formation des agents, évaluation, bilan et préconisations.

Services techniques de la commune (apport broyat/récupération du compost)

Agent du syndicat pour aider aux opérations de retournement (4-5 fois par an - 30 à 45 min)

Un agent du SUPER U réalise les opérations quotidiennes (apport, ajout de broyat - environ 20 min par jour)

Moyens financiers

Achat de petits matériels : 100€ TTC (fourche à fumier,...)

Achat du composteur grande capacité 6m3 (financé par le VALTOM) : 1860 € TTC

Bureau d'étude : 4530 € TTC

Investissement du broyeur à végétaux : 18 990 € (utilisé pour d'autres actions de prévention)

Moyens techniques

Accompagnement du SUPER U par le bureau d'étude et par la chargée de prévention.

Mise en place du composteur, formation sur la gestion du compost auprès de l'agent en charge des opérations quotidiennes.

Pour le SUPER U

- installation d'un point d'eau à proximité du composteur
- utilisation de matériel pour le transport des déchets
- achat de petits matériels (pelles, seau..)

Partenaires mobilisés

VALTOM (syndicat départemental de traitement et valorisation des déchets)

Mairie (services Techniques de la commune,...)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La reproductibilité dépend :

De l'implication de différents acteurs :

- des services techniques de la commune pour l'apport de broyat et la récupération du compost
- du SICTOM pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux et l'aide apportée pour les opérations de retournement au niveau du composteur

Les avantages attendus :

- environnemental : valorisation sur place, diminution de l'impact lié au transport de déchets
- réglementaire : obligation du tri à la source ou de valorisation des biodéchets d'ici 2025 pour tout les producteurs de biodéchets.
- financier : pour les supermarchés le financement est lié au volume des bacs (réduction d'un bac 660 litres collectés 2 fois par semaine, gain 1000 €/an)

Difficultés rencontrées

Le partenariat entre les acteurs publics et privés pour permettre un compostage efficace et durable.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale de réduction des biodéchets sur la commune (démarche structurée par le cadre Organicité du VALTOM)

Recommandations éventuelles

Pour que les actions aboutissent et soient pérennes il faut une notion de gagnant/gagnant, ici le supermarché économise sur les coûts de traitement et de collecte de ces déchets, la commune récupère du compost qu'il devrait normalement acheter et pour le SICTOM cette action contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

Il faut également que pour toutes les parties, les avantages prennent le pas sur les contraintes

Mots clés

Dernière actualisation

Janvier 2017

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Hervé CHALAYE

herve.chalaye@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes